

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération

CC_2018_148

OBJET :

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 4

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite de la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard

ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M.

Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel

PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS,

M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT

M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,

Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,

M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE

M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET

Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

Absents :

M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT

M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON

M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2018

Délibération CC_2018_148

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT qui dispose que « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunal est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.* »

Vu la délibération n°2014/56 relative à l'élection du Président de la CCPC

Vu les délibérations n°2014 / 59 A à J relative à l'élection des vice-présidents de la CCPC

Vu la délibération n°2016/161 relative à la composition du Bureau

Vu la Circulaire du ministère de l'intérieur du 13 mars 2014 portant sur l'élection et le mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires, qui précise les conditions de l'élection des membres du Bureau.

Considérant que par délibération du Conseil communautaire fixe la composition du Bureau communautaire à 41 membres.

Le règlement intérieur prévoit en son article 2.1. :

« *Le Bureau est composé comme suit :*

- *Le président*
- *Les vice-présidents*
- *Tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires.*
- *Tout conseiller communautaire représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.* »

"Les membres du bureau sont élus au **scrutin secret, uninominal à la majorité absolue**. Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du bureau au scrutin uninominal **à trois tours**. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité. "

Vu la délibération n°CC_2016_163 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 relative à l'élection des membres du Bureau

Vu la délibération n°CC_2018_104 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 relative à la recomposition du Conseil communautaire

Considérant les conséquences de la recomposition du Conseil communautaire

Considérant que par délibération en date du 30 mai 2018, le Conseil municipal de THUMERIES a désigné M. CROXO et Mme BOURGHELLE KOS comme délégués communautaires.

Considérant que de ce fait, M. COLLERIE, maire de THUMERIES, ayant démissionné, il convient de d'élire à sa place, au sein du Bureau, un autre conseiller communautaire représentant la commune, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Oùï l'exposé de son Président

DECIDE

- D'élire comme membre du Bureau communautaire :
M. Pierre CROXO, comme représentant de la commune de THUMERIES

Le Bureau communautaire est donc composé comme suit :

- Jean-Luc DETAVERNIER, Président
- Bernard CORTEQUISSE, 1^{er} vice-président
- Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
- Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
- Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
- Jean-Michel DELERIVE, 5^{ème} vice-président
- Nadège BOURGHELLE, 6^{ème} vice-présidente
- Benjamin DUMORTIER, 7^{ème} vice-président
- Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
- Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
- Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
- Guy SCHRYVE
- Jean-Claude SARAZIN
- Philippe DELCOURT
- Thierry BRIDAULT
- Alain DUTHOIT
- Frédéric PRADALIER
- Raymond NAMYST
- Michel DUFERMONT
- Bernard ROGER
- Jean DELATTRE
- Pascal FROMONT
- Yves OLIVIER
- Régis BUE
- Jean-Paul BEAREZ
- Jean-Paul FRANCKE
- Francis MELON
- Jeannette WILLOCQ
- Christian DEVAUX
- Dominique BAILLY
- Bruno RUSINEK
- Thierry LAZARO
- Yves LEFEBVRE
- Luc MONNET
- **Pierre CROXO**
- Annick MATTON
- Jean-Luc LEFEBVRE
- Arnaud HOTTIN
- Michel DUPONT
- Marcel PROCUREUR
- Alain DUCHESNE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_148-DE